

APPEL DE PROPOSITIONS

CONCESSION BISTRO DE LA PLAGE



La Ville de Cowansville souhaite trouver un concessionnaire pour opérer le restaurant situé au chalet du Centre de la nature, 225, chemin de la Plage.

PRESTATION DE SERVICES

- Le concessionnaire devra servir de la nourriture et des boissons non alcoolisées.

ÉQUIPEMENTS

- La Ville fournit les équipements qui sont en place présentement (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, table réfrigérée, micro-onde et plaque de cuisson). Le nettoyage du restaurant est sous la responsabilité du concessionnaire.
- L'entretien de l'équipement et les frais d'électricité sont assumés par la Ville.

AUTRES MODALITÉS

- Le concessionnaire devra posséder les protections d'assurance nécessaires reliées à ses opérations commerciales, son inventaire et toute autre couverture requise.
- Le concessionnaire sera responsable de l'embauche et de la gestion de son personnel. Ce personnel n'aura aucun lien administratif ou légal avec la Ville.
- Le concessionnaire devra obtenir une autorisation du MAPAQ et soumettre celle-ci à la Ville.
- L'entente entre la Ville et le concessionnaire prendra la forme d'un bail à durée déterminée d'un (1) an. Aucuns frais de loyer ne seront chargés pour le bail de la première année (an 1).
- Vous devez fournir dans votre proposition un exemple de menu/offre alimentaire que vous proposerez aux clients, incluant une idée de prix.

RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises avant le **8 février à midi** à l'adresse suivante :

Mme Anouchka G.Pincince, directrice du Service des loisirs et de la culture
Ville de Cowansville
220, place Municipale
Cowansville, Québec
J2K 1T4

Note : La Ville n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute proposition. La Ville conserve le pouvoir de choisir librement la proposition qui lui apparaît la plus appropriée ou de ne choisir aucune des propositions reçues.

